Docusign Envelope ID: 27AEBB54-21FC-4410-AA02-10EEC17293DB

ABM PRESTATION SERVICE AGRICOLE ET VITICOLE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 500 euros
Siège social : 1 LOTISSEMENT L'OREE DES PRES
33760 TARGON

RNE 937 848 463 RCS BORDEAUX
(Ci-après « La Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six février,
A dix heures,

Monsieur Camal ABANOUJ, né le 5 janvier 1981 à LIBOURNE, de nationalité française,
Demeurant 1 l'Orée des près - 33760 TARGON,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 1,00 euros composant le capital social de **la Société ABM PRESTATION SERVICE AGRICOLE ET VITICOLE,**

Associé Unique et seul Gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Modification de l'objet social,*
- *Modification corrélative de l'article 2 des Statuts,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- *Tous travaux et toutes prestations de services agricoles, viticoles et vinicoles*
- *Toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles, viticoles et vinicoles*
- *Travaux d'élagage, abattage, entretien des parcs et jardins »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Docusign Envelope ID: 27AEBB54-21FC-4410-AA02-10EEC17293DB

* * * * * *

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Camal ABANOUJ
Associé Unique

